

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée que le **Règlement 334-2018 abrogeant le règlement 324-2016 concernant l'organisation d'un service de transport en commun intermunicipal des personnes desservant le territoire de la MRC des Laurentides et assurant une liaison express avec des points situés sur le territoire de la MRC des Pays-d'en-Haut vers la ville de Laval** adopté par le conseil de la MRC des Laurentides lors de sa séance du 15 février 2018 est entré en vigueur.

Toutes les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau de la MRC des Laurentides sis au 1255, chemin des Lacs, à Saint-Faustin-Lac-Carré, ou au bureau de chaque corporation municipale faisant partie de la municipalité régionale de comté des Laurentides.

Donné à Saint-Faustin-Lac-Carré, ce 26 février 2018.



Isabelle Daoust, CPA, CGA

Directrice du service des finances et secrétaire-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Véronique Cronier, secrétaire-trésorière par intérim de la Municipalité Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 9 mars 2018 entre 9 heures et 16 heures. En foi de quoi, je donne le présent certificat, ce 9 mars 2018.



Véronique Cronier
Secrétaire-trésorière par intérim